ART. 12 BIS N° 164 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 164 (Rect)

présenté par M. Breton

ARTICLE 12 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

< 3° Le même alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : < Leurs équipes pédagogiques intègrent également des professionnels issus des milieux économiques > .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est indispensable de faire appel à des professionnels issus des milieux économiques pour préparer les enseignants à exercer au mieux leur mission d'orientation auprès des élèves ainsi que leur mission dans le cadre d'action de coopération internationale.